

SASU A.B GOLD
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 4000 euros

Siège social :
Soudon – 97232 LE LAMENTIN
895 171 742 au RCS de Pointe à Pitre

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
en date du 15 Mai 2026

Le 15 Mai 2026, les associés se sont réunis à Soudon – 97232 LE LAMENTIN

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Arnaud Rodolphe BELLANCE, Président, auteur de la présente convocation.

Monsieur Arnaud Rodolphe BELLANCE, associé unique, représentant les 400 parts composant le capital social est présent et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Une feuille de présence est établie et signée par les associés présents.

Puis le Président de séance rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert de siège social et modification des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

Monsieur Arnaud Rodolphe BELLANCE, associé unique, décide de transférer le siège social de 16B Les Jardins de Houelbourg, Boulevard de Houelbourg, ZI de Jarry – 97122 BAIE-MAHAULT à **Soudon – 97232 LE LAMENTIN à compter du 15 Mai 2026**. L'article 04 des statuts est donc modifié comme suit :

ARTICLE 04 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à

Soudon – 97232 LE LAMENTIN.

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la loi.

